

# Agence de l'efficacité énergétique



Rapport  
d'activités  
1998  
1999

# Agence de l'efficacité énergétique



Rapport  
d'activités  
1998  
1999





## Diffusion

Agence de l'efficacité énergétique  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B 405  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-6379  
1 877 727-6655 (sans frais)  
Télécopieur : (418) 643-5828  
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 1999  
Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 1999  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-550-34679-3  
Publication n° 99-06-001

# Table des matières

Lettre du ministre	4
Lettre du président	5
Organisation et fonctionnement	6
1. La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique	6
2. Les mandats de l'Agence	6
3. Le conseil d'administration de l'Agence	7
3.1 Les membres du conseil	7
3.2 Les principales actions du conseil d'administration	7
4. L'organigramme	8
Activités de l'Agence en 1998-1999	9
1. Le plan de développement 1998-1999	9
2. Le soutien professionnel et financier	9
2.1 Les projets de démonstration	10
2.1.1 Le secteur industriel	10
2.1.2 Le secteur domestique	12
2.1.3 Le secteur institutionnel	12
2.1.4 L'énergie renouvelable	13
2.1.5 L'action internationale	13
2.1.6 Autre projet	13
2.2 Le partenariat	13
2.2.1 Le Forum Énergie : une action régionale	14
2.2.2 L'éducation des jeunes	14
2.2.3 Les municipalités : un lien direct avec la population	14
2.2.4 Le soutien aux organismes d'efficacité énergétique	15
2.2.5 Les commissions scolaires : un pas de plus vers l'efficacité énergétique	16
2.2.6 Les activités thématiques en efficacité énergétique	16
3. Les communications	17
4. Le soutien à l'industrie de l'efficacité énergétique	18
4.1 Les activités internationales	18
5. L'Agence et les changements climatiques	20
6. Le rôle conseil (aviséur)	20
7. Les programmes	20
7.1 Les programmes en cours	20
7.1.1 Programme de rénovation résidentielle en matière d'efficacité énergétique – PRIME	20
7.2 Les programmes en élaboration	21
7.2.1 Programme d'habitation neuve éconergétique	21
7.2.2 Programme ciblant le bâtiment institutionnel	21
7.2.3 Programme pour la clientèle à faible revenu	22
8. La gestion interne	22
États financiers	23



Charlesbourg, le 30 juin 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (1997, c. 55) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous déposer le rapport d'activités et les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 1998-1999 se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application de la  
*Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique*

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Brassard". The signature is stylized and written in a cursive script.

JACQUES BRASSARD



Charlesbourg, le 30 juin 1999

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec G1H 6R1)

Monsieur le Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (1997, c. 55) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités et les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 1998-1999 se terminant le 31 mars 1999. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence le 18 juin 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations

Le président du conseil d'administration de l'Agence  
de l'efficacité énergétique

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Michel Dallaire". The signature is fluid and cursive.

Michel Dallaire, architecte

# Organisation et fonctionnement

## 1. La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique

L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, organisme gouvernemental dont les activités ont commencé en décembre 1997, a pour mission d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec, et ce, dans une perspective de développement durable.

La mise sur pied d'un organisme dont la priorité est la réalisation, par l'ensemble des consommateurs d'énergie, de mesures favorisant une meilleure gestion et consommation de l'énergie, montre la volonté du gouvernement d'agir en matière d'efficacité énergétique. Administrée par un conseil représentant différents milieux intéressés par la question, l'Agence de l'efficacité énergétique relève du ministre des Ressources naturelles. Celui-ci est responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (1997, c. 55).

## 2. Les mandats de l'Agence

L'Agence dispose d'un budget annuel de près de 3 millions de dollars dont 825 200 \$ en vue du financement de projets ou activités dans le cadre de son programme de soutien. À ces 3 millions de dollars s'ajoutaient, en 1998-1999, 1 million de dollars pour des actions en partenariat et 3,5 millions de dollars pour des actions spécifiques dans les domaines institutionnel et domestique dont les programmes sont présentement en élaboration.

Près de trente employés avec des expertises variées permettent à l'Agence d'offrir les services suivants :

- soutien professionnel et financier à la réalisation de projets et d'activités visant les clientèles domestique, institutionnelle, commerciale et industrielle;
- production d'information et diffusion au moyen de publications, bilans et rapports, d'un site Internet, d'un centre de veille, etc.;
- appui au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique (firmes de génie et d'architecture, formateurs, manufacturiers, etc.);
- suivi des actions gouvernementales (changements climatiques, etc.);
- rôle conseil (aviseur) auprès du gouvernement et de la Régie de l'énergie et soutien à la réglementation;
- administration, conception et suivi de programmes et interventions auprès des différentes clientèles.

Comme le recommandait la politique énergétique, l'Agence assure la mise en place de mesures d'efficacité énergétique ayant des retombées pour l'ensemble de la société et pour les générations futures.

### 3. Le conseil d'administration de l'Agence

Les membres du conseil d'administration de l'Agence sont nommés par le gouvernement pour une durée maximale de cinq ans. Le premier conseil a été nommé en octobre 1997, pour une durée de trois ans, et est composé de dix membres auxquels s'ajoute d'office le directeur général de l'Agence.

#### 3.1 Les membres du conseil

En 1998-1999, les personnes qui ont siégé au conseil sont :

Monsieur Michel Dallaire, président du conseil  
• Michel Dallaire et associés, Architectes

Monsieur Robert Bérubé, 2<sup>e</sup> vice-président  
• Groupe LMB Experts-Conseil inc.

Madame Sophie Brochu  
• Gaz Métropolitain

Monsieur Jean-François Lefebvre  
• Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Monsieur Louis Robert  
• Corporation environnementale de la Côte-du-Sud

Monsieur Normand Bergeron, directeur général  
• Agence de l'efficacité énergétique

Madame Louise Rozon, 1<sup>re</sup> vice-présidente  
• Option Consommateur

Madame Lucie Bertrand  
• Réseau expertise E-7 Hydro-Québec

Monsieur Pierre Martel  
• Ultramar Itée

Monsieur Christian Fournelle  
• Agence canadienne de commercialisation et de distribution

Monsieur Pierre Vézina  
• Association des industries forestières du Québec

Madame Hélène Dubois  
• Secrétaire du conseil d'administration

#### 3.2 Les principales actions du conseil d'administration

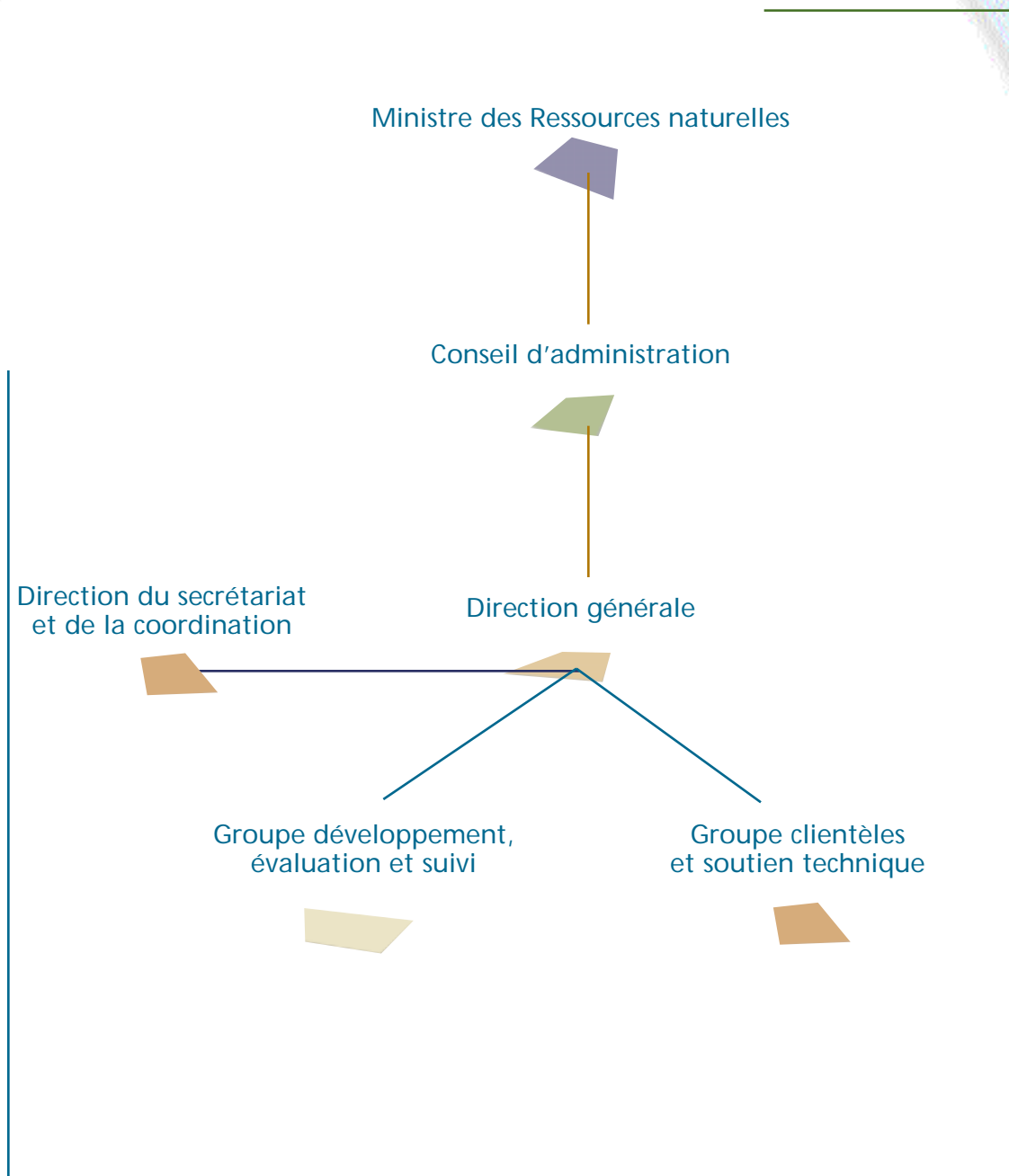
Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le conseil d'administration a tenu huit séances régulières auxquelles se sont ajoutées cinq séances spéciales ou séances de travail.

Dès les premières séances, les membres du conseil ont doté l'Agence d'une vision : l'Agence vise à être reconnue, d'ici à 2001, comme la principale référence québécoise en matière d'efficacité énergétique et comme le promoteur neutre des avantages économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés. De plus, les membres du conseil ont identifié les enjeux et les principales orientations à partir desquels l'Agence a élaboré son plan de développement.

Les membres du conseil ont également mis sur pied deux comités. Le comité exécutif, constitué du président, de la vice-présidente et du directeur général, agit au nom des membres du conseil d'administration lorsque ce dernier ne peut siéger. Le comité de vérification, constitué de deux membres du conseil, s'assure notamment de la conformité des états financiers de l'Agence.

Plus d'une trentaine de demandes et d'ententes ont fait l'objet de propositions au conseil d'administration et la grande majorité a été acceptée. Au total, cent onze résolutions ont été adoptées par le conseil.

## 4. L'organigramme



# Activités de l'Agence en 1998 1999

## 1. Le plan de développement 1998-1999

Les trois orientations stratégiques présentées dans le plan de développement 1998-1999 sont à la base des actions de l'Agence de l'efficacité énergétique. Ces orientations se traduisent comme suit :

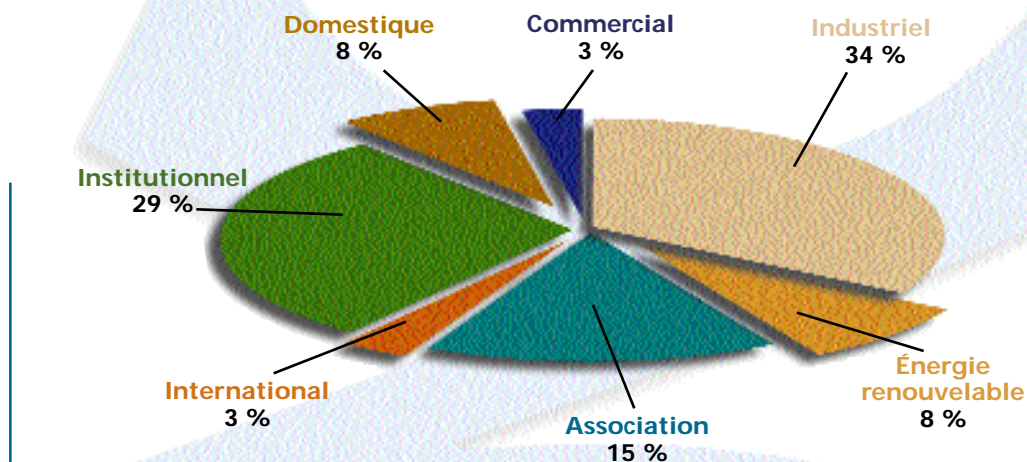
1. diffuser une information fiable et complète afin de faciliter des prises de décisions et des actions éclairées en efficacité énergétique;
2. contribuer au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique;
3. consolider le savoir-faire de l'Agence.

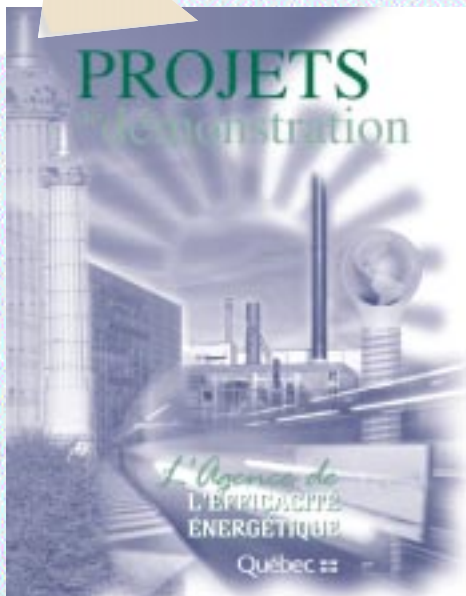
En conformité avec ce plan de développement, les interventions de l'Agence répondent aux besoins des consommateurs d'énergie et fournissent le soutien et l'information nécessaires à la prise de décisions ou à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Au cours de l'année 1998-1999, l'Agence a mis au point différentes approches et stratégies qui, adaptées aux caractéristiques des clientèles ciblées, assurent le respect de ses orientations et de ses engagements.

## 2. Le soutien professionnel et financier

En 1998-1999, l'Agence disposait, dans le cadre de son programme de soutien, d'une enveloppe budgétaire de près de **825 200 dollars** pour offrir du soutien à des projets de démonstration technique, de recherche et développement ou de promotion de l'efficacité énergétique et **1 million de dollars** pour concrétiser des partenariats profitables pour les clientèles.

Répartition des projets de démonstration par secteur





## 2.1 Les projets de démonstration

Les projets de démonstration auxquels l'Agence s'associe servent d'**exemples** et sont, pour la majorité, **innovateurs** et **reproductibles**. Ils consistent à montrer aux individus, entreprises et institutions, en milieu réel, de nouvelles façons de faire et les avantages de l'efficacité énergétique. Ils visent à encourager la réalisation de mesures favorisant une meilleure gestion de l'énergie.

Le versement des subventions à l'intérieur du programme administré par l'Agence peut s'échelonner sur trois ans. Compte tenu de cette particularité, **treize projets** étaient **toujours actifs** en 1998-1999.

Les projets entrepris au cours des années antérieures visaient notamment le domaine de la consommation reliée au transport routier de marchandises, soit l'**optimisation des parcours** avec le **Groupe Sélect Transport** et la **formation des chauffeurs** avec le **Groupe Boutin inc.**

L'Agence a aussi contribué avec **GES Groupe conseil** à la conception d'un logiciel qui évalue les coûts énergétiques reliés à l'optimisation des locaux dans le réseau de la santé. De même, les Régies régionales de la région de Québec et des Laurentides ont profité du soutien de l'Agence dans la mise sur pied de programmes de formation et de sensibilisation du personnel des établissements de santé et de services sociaux. Il s'agit notamment du projet **ESCIENT** élaboré par l'Université Laval.

Toujours dans le domaine de la formation, l'Agence a continué de soutenir la Commission scolaire de la Capitale et son École des métiers et occupations de l'industrie de la construction du Québec, dans la mise sur pied de la **Vitrine technologique en domotique, immotique et efficacité énergétique** notamment par la conception de trois stands et la recherche de partenaires.

L'Agence expérimente aussi avec **La Société Canadienne de Métaux Reynolds Limitée** l'intégration du concept d'analyse de la valeur, basé sur les compétences et le savoir-faire des employés, dans la démarche de réduction des coûts énergétiques d'une grande entreprise.

Les **quatorze nouveaux projets** entrepris et financés en 1998-1999 par l'Agence visaient tous les secteurs d'activité, ainsi que l'énergie renouvelable. Certains comportaient un volet international. Par ailleurs, l'Agence a apporté des modifications à son programme de soutien, en y intégrant notamment la possibilité de remboursement<sup>1</sup>, total ou partiel, de la subvention accordée.

### 2.1.1 Le secteur industriel

En 1998-1999, l'Agence a canalisé ses efforts dans les secteurs des mines, des pâtes et papiers et de l'agroalimentaire. Les créneaux d'intervention spécifiques dans lesquels l'Agence s'est engagée ont été déterminés principalement à partir des résultats des **campagnes de vérification**<sup>2</sup> réalisées antérieurement dans le secteur des **mines** (1997) et des **pâtes et papiers** (1992).

<sup>1</sup> Le calcul du remboursement s'établit à partir d'une grille d'évaluation. La nature du projet, le risque, la commercialisation et le profil du requérant sont quelques-uns des critères qui servent au calcul.

<sup>2</sup> Les campagnes de vérification permettent notamment d'identifier les activités, procédés, etc. qui sont énergivores pour une industrie.

#### a) L'industrie minière

Lors de la campagne de vérification énergétique réalisée dans les mines, le **secteur du broyage** avait été identifié comme prioritaire quant à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Sur la base de cette information, l'Agence a participé avec le **Centre de recherche minérale** à un projet de démonstration du potentiel technologique et énergétique d'un système de mesure, en temps réel, de la granulométrie à l'alimentation des broyeurs de minerais.

*Si les résultats sont concluants, l'implantation de cette technologie pourrait amener des gains énergétiques de 10 % par usine (en moyenne 82 000 \$ par an par usine) sans compter les gains de productivité.*

#### b) L'industrie des pâtes et papiers

La campagne de vérification de 1992 a fait ressortir un important besoin de documentation sur les moyens d'améliorer la performance des équipements. Le projet avec **Paprican**, l'institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers, vise la rédaction d'une monographie intitulée *Réduction du coût de l'énergie dans l'industrie des pâtes et papiers : un guide pratique et systématique pour ingénieurs et gestionnaires.*

*Près de 75 millions de GJ/an pourraient être économisés dans les usines québécoises de papier kraft, soit plus de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.*

S'inspirant toujours de la campagne de vérification réalisée dans l'industrie papetière en 1992, l'Agence a décidé de soutenir la firme **Sodexpro inc.** dans le contexte d'un projet d'**optimisation** des procédés industriels à l'aide des **techniques d'analyses multivariées** (projet Qualistat). Il s'agit d'utiliser des données d'exploitation provenant d'un atelier de pâtes thermodynamiques (PTM).

*Cette approche d'optimisation pourrait générer des économies de 1 % à 3 % sur la facture de consommation d'énergie. Si les résultats s'avéraient concluants, ce type de stratégie de contrôle pourrait être implanté dans une trentaine d'usines.*

L'Agence a participé, avec l'usine **Norkraft Quévillon inc.**, à une étude d'intégration énergétique et de fermeture des réseaux d'eau. Cette étude vise la réduction de la production de vapeur, en vue de diminuer la facture liée à la consommation de combustibles fossiles.

*En plus de consolider l'expertise québécoise dans ce domaine, l'Agence entend, par ce projet, quantifier le potentiel global d'économie d'énergie thermique. L'Agence estime que la consommation d'eau de l'usine sera réduite de 20 %.*

Photo : Brigitte Ostiguy



### c) L'industrie agroalimentaire

À la suite d'études françaises démontrant que les rejets thermiques pouvaient répondre aux besoins de chauffage dans une proportion de 40 % à 80 %, l'Agence décidait de s'associer avec le **Centre écologique du Lac-St-Jean inc.** à l'occasion d'un projet-pilote sur la géothermie. Le projet visait l'élaboration d'une stratégie de chauffage pour la culture en serres utilisant les rejets thermiques d'une usine de pâtes et papiers de la région, la **Donohue inc.** (division Saint-Félicien).

*En implantant cette approche au Québec, on peut estimer qu'une réduction des coûts énergétiques pourrait représenter une réduction des coûts de production de 9 %.*

#### 2.1.2 Le secteur domestique

Dans le secteur domestique, l'Agence s'est associée avec **SIRICON inc.** en vue de la conception d'un contrôleur pour systèmes de ventilation, « Nouvelair ». Cette technologie répondrait aux besoins identifiés tant dans le marché de l'habitation neuve que dans celui de l'habitation existante : l'amélioration de la qualité de l'air dans les résidences et le confort des occupants.

#### 2.1.3 Le secteur institutionnel

Dans le secteur institutionnel, l'Agence a participé, avec le **Centre hospitalier universitaire de Québec** et la **Ville de Québec**, à un projet visant à démontrer le potentiel d'économie d'énergie lié à la mise en place d'un réseau de chauffage urbain dans le Vieux-Québec. Le regroupement des centrales thermiques pourrait amener une diminution du coût d'achat du gaz naturel grâce à une augmentation du volume. Le soutien visait notamment les analyses de faisabilité et de rentabilité et les analyses organisationnelles.

Photo : Brigitte Ostiguy

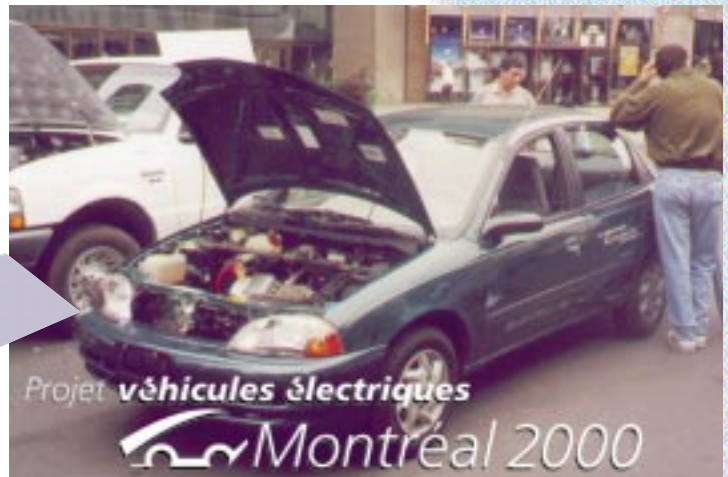


*On estime à au moins 110 000 m<sup>3</sup> la quantité de gaz naturel économisé annuellement par cette stratégie. De même, en regroupant des centrales, des mesures d'économie d'énergie jugées a priori non rentables pourraient générer des économies additionnelles de 50 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel annuellement.*

De même, l'Agence s'est associée à une étude de faisabilité visant des investissements de plus de 3 millions de dollars dans l'efficacité énergétique de l'**École de technologie supérieure** (ÉTS). Déjà identifiée comme « bâtiment intelligent », l'ÉTS désire évaluer la possibilité d'améliorer la performance de son établissement par la mise en place de nouvelles mesures d'efficacité énergétique, notamment pour l'éclairage et les systèmes de contrôle.

### 2.1.4 L'énergie renouvelable

Depuis quelques années, l'Agence collabore à la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable. Plus spécifiquement, l'Agence a soutenu des associations et projets visant les carburants de remplacement. À cet effet, l'Agence a participé en 1998-1999 au projet **Montréal 2000**. Ce projet vise l'utilisation, en milieu réel, d'une quarantaine de **véhicules électriques à batterie** par une quinzaine d'utilisateurs institutionnels et gouvernementaux.



*En participant à ce projet, l'Agence encourage le développement technologique et favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

Par ailleurs, l'Agence de l'efficacité énergétique a contribué en 1998-1999 au soutien d'un organisme actif dans le domaine de la promotion et du développement de l'énergie renouvelable, **Énergie Solaire Québec**.

### 2.1.5 L'action internationale

Les projets qui ont une portée internationale font aussi l'objet d'un soutien de la part de l'Agence. En 1998-1999, l'Agence s'est associée avec l'**Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie** (IEPF) en vue de la réalisation d'un programme d'action en matière d'efficacité énergétique et de la tenue d'un séminaire à l'intention des municipalités membres de l'**Association internationale des maires francophones**. De plus, à la demande de l'Agence, l'IEPF rééditait le volume *Les projets en efficacité énergétique et leurs possibilités de financement*.

L'Agence a aussi participé avec le **Groupe Conseil Génivar inc.** à un projet au **Pérou**. L'objectif du projet est de vérifier la rentabilité des travaux de modification et de conversion des installations électriques et mécaniques d'une importante usine péruvienne.

### 2.1.6 Autre projet

En vue d'élaborer et de maîtriser une argumentation économique et environnementale en faveur de l'efficacité énergétique, l'Agence décidait de soutenir un projet de recherche du **Groupe de recherche appliquée en macroécologie** (GRAME). L'objectif de l'étude est d'évaluer les conséquences sur l'efficacité énergétique du choix des instruments économiques, dont les redevances environnementales et les incitatifs fiscaux.

## 2.2 Le partenariat

Le partenariat est la principale assise des interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique. De telles relations d'affaires lui assurent un levier d'intervention efficace et optimisent la portée de ses gestes. En 1998-1999, le budget de l'Agence disponible pour des activités de partenariat était de 1 million de dollars. L'Agence a ainsi pu établir des



partenariats avec plus d'une dizaine d'organismes, provenant de tous les secteurs d'activité.

### 2.2.1 Le Forum Énergie : une action régionale

En s'associant à un relais crédible auprès de la clientèle d'affaires, soit la **Chambre de commerce du Québec**, et à dix de ses chambres régionales par l'intermédiaire de leur comité **Forum Énergie**, l'Agence s'est assurée une présence régionale. La sensibilisation des gens d'affaires à l'importance des dépenses énergétiques dans leurs entreprises est concrétisée par de nombreuses activités, telles conférences thématiques, visites techniques et foires commerciales.

En 1998-1999, les activités des forums portaient notamment sur l'incidence de procédés et de produits moins énergivores sur la consommation d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles. Certaines régions ont même identifié des créneaux d'action spécifiques : c'est le cas du Bas-Saint-Laurent avec l'énergie éolienne et de l'Estrie avec les véhicules électriques. Par ailleurs, le domaine des électrotechnologies a fait l'objet de conférences dans quelques régions.

Tous ces gestes ont permis à l'Agence de joindre des milliers de PME et de faire la promotion de l'efficacité énergétique auprès d'une clientèle très diversifiée.

### 2.2.2 L'éducation des jeunes

En décembre 1998, l'Agence signait avec la **Centrale de l'enseignement du Québec** une entente dont l'objectif était de promouvoir l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (EURE). Par cette entente d'une durée de deux ans, les deux organismes apporteront leur soutien aux enseignants qui veulent faire de l'EURE auprès des jeunes du primaire et du secondaire.

*C'est près de 3 000 établissements d'enseignement et plus d'un million d'élèves qui seront touchés par cette entente.*

### 2.2.3 Les municipalités : un lien direct avec la population

Les diverses interventions de l'Agence auprès du milieu municipal lui permettent de joindre les élus et les décideurs municipaux, les agents socio-économiques de ces municipalités et plus de 25 % de la population québécoise.

En vue d'aider les petites municipalités à améliorer leur bilan énergétique, tant sur le plan des bâtiments que sur celui de l'aménagement du territoire, l'Agence s'est associée avec l'**Union des municipalités régionales de comté du Québec**. Cette association permet à l'Agence de mettre à l'épreuve auprès de deux MRC du Québec – la **MRC de**

**l'Islet** et la **MRC Nicolet Yamaska** – un projet visant l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la planification du territoire (schéma d'aménagement et plan d'urbanisme) et l'analyse énergétique de bâtiments municipaux.

*Près de cent vingt bâtiments municipaux dans les quarante municipalités participantes feront l'objet d'une analyse énergétique. Par ailleurs, un développement résidentiel tenant compte d'un ensoleillement optimal pour les maisons, d'une orientation adéquate des rues et des écrans végétaux, a une incidence sur la facture énergétique des résidents.*

L'Agence s'associait également à l'organisme **Vivre en ville** dans un projet visant à faire de la **région de Québec** une région-pilote en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Près d'une quinzaine de municipalités prendront part à ce projet et les domaines de consommation suivants seront ciblés : utilisation de l'automobile et chauffage des maisons et édifices.

*C'est un potentiel de réduction des gaz à effet de serre estimé à 20 % d'ici dix ans qui est visé par ce partenariat.*

Satisfaite des résultats des expériences réalisées dernièrement dans les régions de Québec et du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'Agence a entrepris de les adapter dans d'autres régions du Québec. Ainsi, en s'associant avec la ville de **Sherbrooke**, l'Agence entend implanter le modèle d'intervention élaboré et éprouvé à **Québec** et y apporter, au besoin, les correctifs appropriés avant la diffusion d'une trousse de sensibilisation à l'ensemble des municipalités du Québec.

Le partenariat concrétisé avec la ville de **Laval**, la deuxième ville en importance au Québec, vise quant à lui l'adaptation en milieu urbain du modèle d'efficacité énergétique à base communautaire réalisé en milieu rural, à Métabetchouan, par **Négawatts Production inc.**

#### 2.2.4 Le soutien aux organismes d'efficacité énergétique

Le partenariat avec des organismes dont la mission première est la promotion de l'efficacité énergétique assure à l'Agence un effet de levier auprès de diverses clientèles. Cela lui permet de se rapprocher de la population régionale tout en essayant de nouvelles approches qui seront offertes à l'ensemble du Québec par la suite.

À ce jour, l'Agence a établi un partenariat spécifique avec trois organismes sans but lucratif qui répondent à ce profil. Il s'agit de l'**Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie** (AQME), du **Centre communautaire en efficacité énergétique** du Centre-de-la-Mauricie et de **Négawatts Production inc.**

### 2.2.5 Les commissions scolaires : un pas de plus vers l'efficacité énergétique

Les établissements scolaires sont de plus en plus autonomes dans la gestion de leurs bâtiments et locaux. Afin de poursuivre cette décentralisation, la **Commission scolaire de la Rivière-du-Nord**, en partenariat avec l'Agence, entend mettre en place un programme qui permet le transfert du budget énergétique aux différents établissements sous sa responsabilité. Chaque établissement assumera le coût de sa facture énergétique et toutes les économies monétaires réalisées grâce à l'utilisation rationnelle de l'énergie s'ajouteront au budget de fonctionnement de l'établissement.

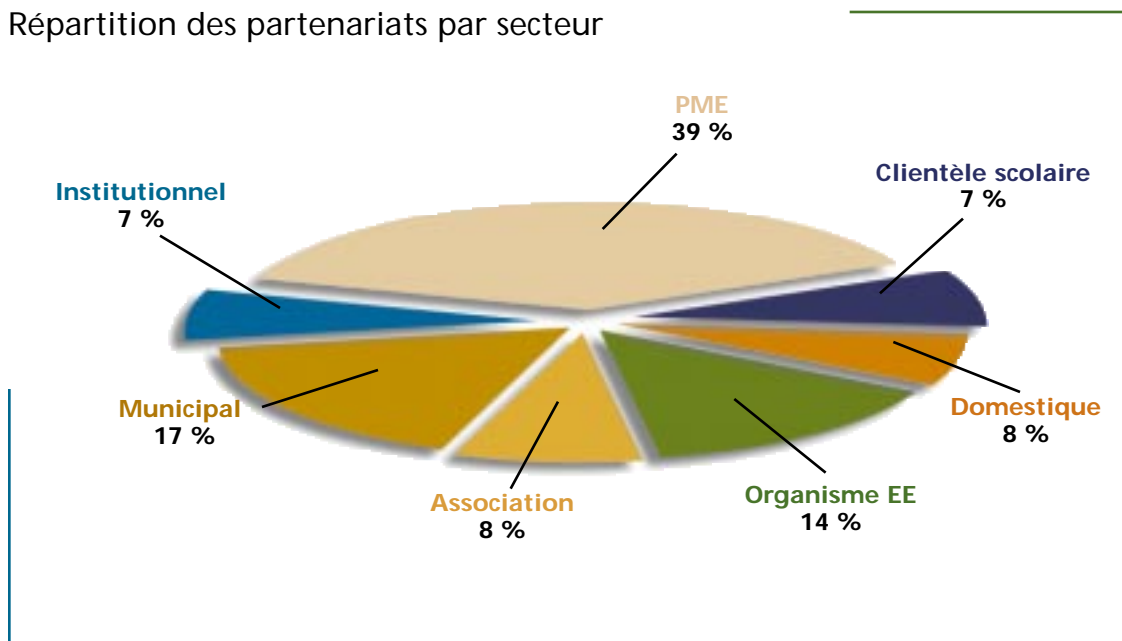
### 2.2.6 Les activités thématiques en efficacité énergétique

L'Agence a appuyé en 1998-1999 l'**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)** pour réaliser le projet **Un air d'avenir**, projet qui vise l'inspection des véhicules routiers. Avec l'organisme **Équiterre**, l'Agence a aussi contribué à la mise sur pied d'un projet éducatif de randonnée à vélo nommé **7 jours sur 2 roues**. Six villes québécoises et leurs principaux leaders communautaires seront visités au cours de la prochaine année et les thèmes abordés concerneront les changements climatiques.

En partenariat avec l'Agence, l'organisme **Éco-Action** élaborait quant à lui une approche visant la réduction de la consommation de combustibles fossiles dans le secteur du Grand Plateau, à Montréal.

L'**Association de la construction du Québec (ACQ)** de même que la **Corporation des maîtres électriciens du Québec** se sont associées à l'Agence dans le but de réaliser des activités de promotion de l'efficacité énergétique.

Répartition des partenariats par secteur



### 3. Les communications

En plus du Bulletin de son Centre de veille et de son site Internet qui visent le transfert des connaissances et la diffusion d'information, l'Agence de l'efficacité énergétique a, au cours de l'année 1998-1999, mis l'accent sur les activités de communication visant à promouvoir l'efficacité énergétique.

Le transport en commun, l'efficacité énergétique dans le bâtiment de même que les mesures visant à accroître la notoriété corporative ont fait l'objet de près d'une dizaine d'articles et de placements publicitaires dans les médias (revues, journaux, radio).

Une pochette corporative de même que diverses publications ont été produites au cours de l'année dont *La rénovation domiciliaire éconergétique*, *Les projets de démonstration*, *J'expérimente en efficacité énergétique*, *Bilan institutionnel* et *Quelques conseils sur le chauffage d'appoint*. De plus, l'Agence a participé, à titre de conférencier, d'exposant ou tout simplement de commanditaire, à près d'une trentaine d'activités de communication, touchant des clientèles variées. Les thèmes des conférences prononcées par les professionnels de l'Agence étaient, entre autres, les changements climatiques, le transport, le bâtiment, la qualité de l'air et les procédés industriels.

Pour joindre la clientèle grand public et la sensibiliser à l'efficacité énergétique lors de l'achat ou de la rénovation d'une habitation, l'Agence a participé au **Salon de l'habitation** et au **Salon Expo-habitat**. En matière de transport, l'Agence a participé, avec **Transport 2000** à Montréal et **CRUTEK-TTA** à Québec, à deux événements majeurs visant la promotion du transport en commun, **La Journée de l'air pur** et **La Semaine du transport en commun**.



M. Michel Dallaire et les deux animateurs et auteurs de l'émission *Bêtes pas bêtes plus*, M. Pierre Poirier et Mme Sylvie Lussier, procédant au lancement de *J'expérimente en efficacité énergétique* lors de la Super Expo-Sciences.

L'Agence a décerné des **prix en efficacité énergétique** à différentes clientèles : jeunes, entrepreneurs en construction-rénovation, gens d'affaires. Lors de la **Super Expo-Sciences**, de même que lors des finales régionales, elle a remis des prix à des élèves du primaire et du secondaire qui ont proposé des projets en efficacité énergétique. Les étudiants des niveaux post-secondaires se sont vus récompensés par l'Agence lors du **Gala Énergia**, où trois bourses ont été décernées.

Lors du **Gala Domus** visant les entrepreneurs en construction-rénovation, l'Agence a décerné pour la première fois un prix en efficacité énergétique.

Par l'intermédiaire des Forums Énergie, l'Agence entend récompenser les PME et les gens d'affaires qui se préoccupent d'efficacité énergétique. Déjà un forum a mis en place le **Prix Initiative Énergétique**, prix auquel l'Agence est associée. Les autres forums s'approprient à mettre au point un concept similaire au cours de la prochaine année.



L'Agence s'est associée à de nombreux événements et a profité de tribunes qui lui permettent de joindre les membres de l'industrie de l'efficacité énergétique. Le Gala Énergie, le Congrès annuel de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, le Salon Americana, la revue *La maîtrise de l'énergie*, la revue *Technologues* ou le Congrès de l'Ordre des ingénieurs de la région Chaudière-Appalaches en sont quelques exemples.

Finalement, l'Agence s'est dotée en 1998-1999 d'un nouveau logo qui lui assure un caractère distinctif. Ce symbole visuel concrétise l'essentiel de la mission de l'Agence : énergie – efficacité – équilibre – environnement.

nc  
l' f f c c t  
n r t u  
u c

## 4. Le soutien à l'industrie de l'efficacité énergétique

Le site Internet assure à l'Agence et à l'industrie de l'efficacité énergétique une excellente visibilité tant au plan national qu'international. En 1998-1999, l'Agence continuait de soutenir l'industrie en mettant en valeur son expertise en efficacité énergétique et les partenariats internationaux établis.

### 4.1 Les activités internationales

Dans la perspective du développement des marchés étrangers pour l'industrie québécoise de l'efficacité énergétique, l'Agence a réalisé des activités à caractère international.

Le tableau qui suit fait état des différentes activités auxquelles l'Agence a été associée. Ces activités sont le résultat des relations établies avec diverses agences et organismes étrangers tels l'**Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** (ADEME), l'**Institut catalan de l'énergie** (ICAEN), l'**Organisation latino-américaine de l'énergie** (OLADE) et l'**Agence nationale des énergies renouvelables** (ANER) de Tunisie.



De gauche à droite, Messieurs Normand Bergeron et Michel Dallaire et Madame Sylvie Lebreux, de l'Agence de l'efficacité énergétique, en compagnie de Monsieur Pierre Belzile, de Sofame Tech, lors du congrès Énerlac98, organisé par l'Organisation latino-américaine de l'énergie.

## Tableau 1

### Liste des missions commerciales en efficacité énergétique

Date	Lieu	Événement	Entreprises et organismes participants	Retombées
Mai 1998	Québec	Mission technique	Gruppo del Gestors Energetics (Catalogne, Espagne)	Sensibilisation des entreprises catalanes aux possibilités de partenariat avec le Québec.
Novembre 1998	République Dominicaine	Congrès annuel de l'OLADE et exposition Énerlac98	Entreprises québécoises participantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lumec inc.</li> <li>• Sofame Tech.</li> </ul>	Participation au congrès et kiosque pour promouvoir les entreprises et technologies québécoises.
Janvier et mars 1999	Tunisie	Deux missions de coopération institutionnelle	Agence de l'efficacité énergétique	Janv. 1999 : entente de coopération avec l'Agence nationale des énergies renouvelables de Tunisie. Mars 1999 : plan d'action.
Mars 1999	Espagne Portugal	Mission commerciale québécoise organisée par le MIC, le MRN et dirigée par l'Agence	Entreprises québécoises participantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boralex</li> <li>• Consulgaz</li> <li>• CQVB</li> <li>• Econoler international</li> <li>• Groupe éolien, Rimouski</li> <li>• Hydro-Québec International</li> <li>• P.M. Bowle</li> <li>• Pyrovac</li> <li>• Sol Plastiques</li> </ul>	Exploration des possibilités de marchés à Barcelone, Bilbao et Lisbonne.  Opportunités dans le domaine des gazotechnologies au Portugal.  Entente formelle de promotion commerciale des industries catalanes et québécoises avec l'Institut catalan de l'énergie.

## 5. L'Agence et les changements climatiques

La diversité des mandats de l'Agence de l'efficacité énergétique, tout comme la nature de ses interventions, l'amènent à occuper une place importante dans le dossier des changements climatiques.

En 1998-1999, l'Agence a joué un rôle de premier plan dans ce dossier en promouvant dans ses diverses activités l'utilisation plus rationnelle de l'énergie de même que le recours à des sources d'énergie favorisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. De même, l'Agence a parrainé deux tables de concertation dans le cadre du processus fédéral, **Bâtiment** et **Industrie**, et participé à six groupes de travail québécois portant sur des thèmes et problématiques liés à sa mission.



Photo : MEF

## 6. Le rôle conseil (aviseur)

En 1998, l'Agence devenait l'interlocuteur officiel auprès du ministère des Affaires municipales en matière d'efficacité énergétique et de révision de schémas d'aménagement. À cet effet, près de quatre-vingt dossiers ont été analysés en vue de modifications ou de règlements. Par ailleurs, des commentaires ont été transmis à une dizaine de MRC concernant la révision de leur schéma ou de leur projet de schéma d'aménagement.

En matière de législation, particulièrement en ce qui concerne la *Loi sur les appareils fonctionnant à l'électricité et aux hydrocarbures*, l'Agence a proposé certaines modifications législatives au gouvernement, lesquelles devraient entrer en vigueur à l'automne 1999. Une des principales recommandations formulées à l'égard de cette loi est de permettre à l'Agence d'agir à titre d'inspecteur auprès des établissements et de s'assurer de la mise en application de la Loi.

## 7. Les programmes

### 7.1 Les programmes en cours

#### 7.1.1 Programme de rénovation résidentielle en matière d'efficacité énergétique – PRIME

Visant le marché de la rénovation résidentielle, l'Agence a mis sur pied un programme fournissant au propriétaire l'information nécessaire à l'amélioration de la performance de son habitation sur le plan énergétique.

Sur une base expérimentale, dans trois régions du Québec, le PRIME vise à joindre tous les propriétaires désireux de rénover leur maison. En février 1999, l'Agence considérait opportun de greffer à cette intervention résidentielle le programme de cotation du gouvernement fédéral *ÉnerGuide pour les maisons*, en en assurant la livraison pour le Québec.

Près de deux cents propriétaires d'habitation ont participé en 1998-1999 à ce programme par l'entremise des agents de livraison avec lesquels l'Agence s'est associée dans les trois régions. L'Agence a entrepris des démarches auprès d'autres organismes pour étendre son programme résidentiel **PRIME** et **ÉnerGuide** à d'autres régions du Québec au cours de la prochaine année.

## 7.2 Les programmes en élaboration

En mars 1999, l'Agence concrétisait de nouveau un partenariat avec les chambres de commerces régionales et leurs comités forums énergie en vue de leur participation dans la réalisation de nouveaux programmes. Ainsi, en plus des dix chambres déjà partenaires, quatre nouvelles chambres régionales ont été intégrées dans cette entente de partenariat. De même, un comité national de gestion a été mis sur pied conjointement par l'Agence, la Chambre de commerce du Québec et les chambres régionales en vue de la réalisation de deux programmes élaborés par l'Agence.

Un total de 3,5 millions de dollars a été affecté à la réalisation de ces deux programmes au cours des trois prochaines années, soit **1,5 million de dollars** pour un programme visant le domaine de l'**habitation neuve** et **2 millions de dollars** pour le **secteur institutionnel**. Le déploiement de ces interventions en 1999-2000 prend donc déjà en compte les particularités régionales.

### 7.2.1 Programme d'habitation neuve éconergétique

Dans le secteur de l'habitation résidentielle, l'Agence a élaboré une intervention visant d'une part à assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en matière de construction d'habitations performantes et d'autre part à sensibiliser les consommateurs au bénéfice procuré par une maison éconergétique, en termes de réduction de la facture d'énergie, de confort et de qualité de l'air.

L'Agence s'est fixé un objectif de 1 500 habitations neuves construites par année selon les nouvelles normes d'efficacité énergétique, soit près de 10 % du potentiel de mises en chantier.

### 7.2.2 Programme ciblant le bâtiment institutionnel

Plusieurs éléments favorisaient une intervention dans ce secteur. Au cours des dernières années, l'Agence a soutenu le ministère de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux dans leurs démarches auprès du Conseil du trésor en vue de faciliter la réalisation de projets en efficacité énergétique. Récemment, des modifications assouplissant certaines règles administratives pour les gestionnaires de bâtiment ont finalement été apportées. Par ailleurs, le contexte de restriction budgétaire du secteur institutionnel et les résultats du bilan énergétique institutionnel<sup>3</sup> exigeaient une réaction rapide.

L'Agence a mis sur pied un programme qui vise à fournir aux gestionnaires de bâtiments un outil d'aide à la décision en vue d'investissements dans des mesures d'efficacité énergétique. Le soutien financier à la réalisation d'analyses énergétiques et d'études de faisabilité est la composante majeure de ce programme.

Le territoire couvert par les quatorze forums regroupe plus de 4 500 bâtiments du domaine institutionnel. L'Agence évalue que près de 400 établissements pourront bénéficier de ce programme.



Photo : Brigitte Ostiguy



Photo : Brigitte Ostiguy

<sup>3</sup> Bilan 1995-1997 de la consommation énergétique des bâtiments du secteur public québécois, Agence de l'efficacité énergétique, 1999.

### 7.2.3 Programme pour la clientèle à faible revenu

En plus des programmes d'intervention que l'Agence a élaborés dans le domaine de l'habitation, tant neuve qu'existante, une stratégie particulière sera mise en œuvre pour la clientèle à faible revenu. Fondée sur une approche expérimentée par Hydro-Québec et deux organismes communautaires, l'Agence entend offrir à cette clientèle de la documentation expliquant les comportements à adopter pour diminuer les factures d'énergie et donnant des conseils pour améliorer le rendement énergétique des logements (coupe-bise, calfeutrage, etc.).

## 8. La gestion interne

Au cours de l'année 1998-1999, l'Agence a entrepris une consultation qui lui permet d'approfondir sa connaissance des besoins de ses clientèles en vue de mieux cibler ses interventions. Cette démarche a permis à l'Agence de joindre près de soixante personnes influentes dans les divers secteurs d'activité.

En matière d'activités d'évaluation, l'Agence a mis en place des indicateurs et élaboré un cadre d'évaluation, notamment pour le programme de soutien, le projet avec l'UMRCQ et la Vitrine technologique.

Finalement, la direction générale de l'Agence et son comité sur l'organisation du travail ont décidé d'un commun accord d'entreprendre une démarche de réingénierie des processus en vue d'obtenir la certification ISO. Organisme jeune et dynamique, l'Agence veut démontrer son souci constant de répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires. L'ensemble du personnel de l'Agence désire accroître sa performance et assurer un service de qualité à la société québécoise.



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

## *ÉTATS FINANCIERS*

*DE L'EXERCICE TERMINÉ LE*

*31 MARS 1999*



### TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	24
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	25
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et dépenses et excédent	26
Bilan	27
Notes complémentaires	28



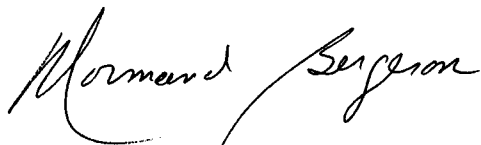
## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Normand Bergeron

Directeur général

Québec, le 16 juin 1999

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juin 1999

ÉTATS FINANCIERS

**REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	<i>1999</i>	<i>1998</i> (4 mois)
<b>REVENUS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec	<u>7 786 313 \$</u>	<u>1 272 771 \$</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Subventions octroyées (note 3)	4 916 971	329 658
Commandites et représentation	107 053	13 041
Traitements et avantages sociaux	1 601 542	555 500
Honoraires professionnels et frais administratifs	445 419	248 792
Frais de communication	38 340	9 591
Formation	18 328	1 675
Loyer	129 304	42 517
Fournitures	55 928	7 813
Entretien et réparations	42 961	9 390
Amortissement des immobilisations	<u>27 850</u>	<u>4 794</u>
	<u>7 383 696</u>	<u>1 222 771</u>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	402 617	50 000
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>	<u>50 000</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<u><u>452 617 \$</u></u>	<u><u>50 000 \$</u></u>

ÉTATS FINANCIERS

**BILAN AU 31 MARS 1999**

	<i>1999</i>	<i>1998</i>
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Débiteurs	20 036 \$	11 409 \$
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	4 894 185	448 181
	<u>4 914 221</u>	<u>459 590</u>
Prêts (note 4)	69 950	-
Immobilisations (note 5)	86 571	98 324
	<u>5 070 742 \$</u>	<u>557 914 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	4 551 148 \$	440 937 \$
<b>AVOIR</b>		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	452 617	50 000
	<u>519 594</u>	<u>116 977</u>
	<u>5 070 742 \$</u>	<u>557 914 \$</u>
<b>ENGAGEMENTS (note 7)</b>		
<b>POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		





## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1999

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée le 22 octobre 1997 par une loi spéciale (L.R.Q., 1997, chapitre 55), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

#### Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

### 3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	1999	1998 (4 mois)
Entreprises et organismes d'État	20 000 \$	22 500 \$
Entreprises privées	251 000	173 328
Municipalités	101 000	31 900
Établissements de santé et de services sociaux	158 461	10 000
Organismes sans but lucratif du secteur privé	4 386 510	91 930
	<u>4 916 971 \$</u>	<u>329 658 \$</u>

#### 4. PRÊTS

	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Entreprise privée, sans intérêt, remboursable sous forme de redevances jusqu'en mars 2002	40 000 \$	- \$
Organisme sans but lucratif du secteur privé, sans intérêt, remboursable en un versement unique en mars 2002	<u>29 950</u>	<u>-</u>
	<u><u>69 950 \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

Au cours de l'exercice, des subventions récupérables au montant de 139 250 \$, pour lesquelles il n'est pas raisonnablement certain de les récupérer, ont été imputées aux dépenses.

#### 5. IMMOBILISATIONS

		<i>1999</i>		<i>1998</i>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	46 624 \$	11 567 \$	35 057 \$	44 382 \$
Mobilier et équipement	19 797	2 962	16 835	9 907
Équipement informatique	<u>52 794</u>	<u>18 115</u>	<u>34 679</u>	<u>44 035</u>
	<u><u>119 215 \$</u></u>	<u><u>32 644 \$</u></u>	<u><u>86 571 \$</u></u>	<u><u>98 324 \$</u></u>

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 16 097 \$.

## 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998 (4 mois)
Subventions octroyées	4 073 320 \$	221 578 \$
Fournisseurs	332 512	118 286
Traitements et avantages sociaux	145 316	101 073
	<u>4 551 148 \$</u>	<u>440 937 \$</u>

## 7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 1999 se répartit comme suit :

2000	411 633 \$
2001	<u>161 277</u>
	<u>572 910 \$</u>

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 77 202 \$ (1998 : 25 448 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

De l'avis de la direction, l'Agence a adopté des mesures qui réduisent les incertitudes et le risque associé au passage de l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'Agence, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

## 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.





5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B405  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-6379  
Télécopieur : (418) 643-5828  
Courriel : [aee@aee.gouv.qc.ca](mailto:aee@aee.gouv.qc.ca)  
Site internet : [www.aee.gouv.qc.ca](http://www.aee.gouv.qc.ca)